

LE TRAIT DE L'UNION

DES INFIRMIERS LIBÉRAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

NUMÉRO 7 - JANVIER 2016



EDITO

Tout d'abord permettez-moi de vous adresser, au nom de l'URPS, mes vœux les plus chaleureux.

Que 2016 vous apporte la joie et le bonheur qui éclaireront vos journées, la prospérité qui vous apportera le confort, et la santé qui vous permettra de réaliser l'ensemble de vos projets.



Jean-Jules MORTÉO,
Président de l'URPS
infirmiers d'Île-de-France,

Si 2015 a été une année chargée de pessimisme à cause de l'actualité et de nos perspectives professionnelles, en regard de la loi de santé. Notre mode d'exercice n'a cessé de croître et c'est bientôt 100 000 Infirmiers libéraux qui exerceront sur le territoire National.

C'est ce qui a guidé un certain nombre de nos actions car il nous semble important de développer de nouveaux secteurs d'activité pour les libéraux (cf : hémochromatose par exemple) ; ainsi que de veiller à ne pas laisser le champ

libre aux structures qui nous prennent régulièrement des parts de marché en contractualisant avec elles (cf : HAD par exemple).

Nos atouts principaux étant la disponibilité, la réactivité et l'adaptation, la tentation est grande pour ces structures de se servir des libéraux comme variable d'ajustement de leurs aléas de personnel salarié ou de charge de travail. Et c'est avec détermination que nous menons des négociations avec leur représentants pour aboutir à des collaborations de type « gagnant / gagnant », car ils sont de plus en plus demandeurs grâce au « virage ambulatoire » que nous constatons de plus en plus prégnant. Et nombreux sont, nos collègues, qui se plaignent de manquer d'activité, ou d'une concurrence accrue.

Votre URPS arrive au terme de son premier mandat, et nous mesurons le chemin parcouru à l'image des nombreux projets qu'il nous reste à développer pour notre profession libérale.

Nous reviendrons vers vous très prochainement pour dresser le bilan de notre action, et pour vous encourager à participer au scrutin du 11 Avril. D'ici là, nous restons à votre service et continuons d'œuvrer pour la reconnaissance et la valorisation de notre exercice libéral.

Très bonne année !

P.1

FOCUS

- Elections de l'URPS infirmiers

P.2

ACTIONS

- Diabète :
un projet interprofessionnel
- Hémochromatose

P.3

ACTUALITÉS

- CPS pour les IDEL remplaçants
- Prise en charge en cas d'accident de travail

P.4

ÉVÉNEMENTS

- Symposium de GRACE
- JNIL 2016

FOCUS SUR

LES ÉLECTIONS DE L'URPS INFIRMIERS

Comme vous le savez certainement, les élections des Unions Régionales des Professionnels de santé des infirmiers, initialement prévues le 7 décembre, ont été reportées au **11 avril 2016**.

Qui sera appelé à voter en Ile-de-France ?

Tout infirmier inscrit à l'ordre infirmier et qui, au 1^{er} décembre 2015 exerçait à titre libéral au régime conventionnel et à titre principal en Ile-de-France, pourra élire ses représentants à l'URPS infirmiers.

Les remplaçants n'étant pas considérés comme infirmiers installés, ne sont pas électeurs de ce scrutin.

L'Etat a établi la liste des électeurs et celle-ci a été validée par la Commission d'Organisation des Elections (COE) le 4 janvier 2016.

Quant aux listes des candidats, elles seront connues le 19 février 2016.

Vous devriez recevoir le matériel électoral dans la semaine du 4 avril 2016 et vous aurez alors jusqu'au lundi 11 avril 2016 pour voter par correspondance.

Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le 15 avril 2016. Il faudra ensuite attendre l'Assemblée générale constitutive pour connaître les nouveaux membres du bureau de l'URPS infirmiers.

L'URPS est la SEULE INSTITUTION
LÉGITIME pour représenter les
infirmiers libéraux en Ile-de-France



Votre vote est essentiel !

Quelques projets de votre URPS

...LE PROJET DIABÈTE INTERPROFESSIONNEL



Fin 2015, les URPS infirmiers, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes d'Ile-de-France ont mis en œuvre un projet pluri-professionnel sur le diabète.

Ce projet, initié par l'URPS pharmaciens a pu bénéficier pour partie d'un financement de l'ARS.

Celui-ci s'est décliné en deux axes forts afin de promouvoir la place des libéraux dans la prise en charge de cette maladie chronique qui connaît une prévalence croissante.

Pour une première édition il a été décidé de cibler nos actions sur 6 communes dans les départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val d'Oise, à savoir : Meaux, Melun, Bobigny, Stains, Argenteuil et Beaumont-sur-Oise.

Il s'agissait alors dans un premier temps de proposer une soirée d'information sur le diabète aux professionnels de santé libéraux des communes ciblées par le projet. Au total 124 professionnels de santé libéraux ont fait le déplacement, dont 39 IDEL. Pour animer ces soirées, nous avons fait appel à des experts de la pathologie comme le P^r Reach, Chef du service d'endocrinologie à l'Hôpital Avicenne.

Dans un second temps, un dépistage du diabète et de ses complications a été organisé à destination du grand public dans les 6 communes ciblées. Lors de ces journées d'animation, chacune des professions de santé étaient représentées par des acteurs du territoire.

Ainsi, et suite à un appel à candidature, 9 infirmiers libéraux des villes concernées ont participé au projet. 140 personnes ont bénéficié du dépistage, dont 12 avaient une glycémie hors norme. Ce projet sur le diabète était une première qui pourrait se voir renouveler sur d'autres territoires de la région.

...LES SAIGNÉES À DOMICILE

L'hémochromatose est une maladie génétique dont le traitement de référence est la saignée thérapeutique. En Ile-de-France 5 000 patients sont en Affection Longue Durée (ALD) pour hémochromatose (35 000 en France) ; à partir de données épidémiologiques, le nombre total de malades dans notre région est estimé à environ 10 000.

Le rythme des saignées est mensuel les deux premières années pour épuiser le stock de fer accumulé dans l'organisme avant le diagnostic, puis de 2 à 4 fois par an en entretien.

Aujourd'hui ces saignées sont majoritairement réalisées dans les structures hospitalières dont les centres de transfusion (EFS). Pour diverses raisons l'EFS se désengage de cette activité et le temps d'attente des patients s'accroît.

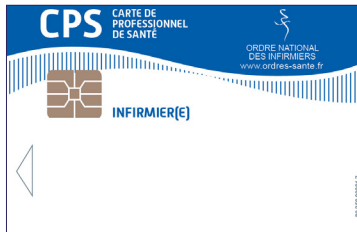
L'URPS IDF a saisi l'ARS pour soumettre l'idée de développer les saignées à domicile (**acte déjà à la nomenclature**). Cette sollicitation a reçu un accueil très favorable de l'ARS. En effet, celle-ci faisait écho à une demande des associations de patients atteints d'hémochromatose qui souhaitent voir améliorer d'une part le dépistage, et d'autre part la prise en charge des patients.

L'URPS participe donc actuellement à un groupe de travail à l'ARS qui devrait prochainement se voir concrétiser dans le secteur libéral par :

- >> une campagne de communication auprès des prescripteurs
- >> la mise à dispositions d'outils d'informations à destinations des IDEL via le site internet de l'URPS infirmiers (idf.infirmiers-urps.org).

Bon à savoir...

...CARTE CPS POUR LES IDEL REMPLAÇANTS



Depuis novembre 2015, les infirmiers libéraux remplaçants peuvent demander à la DT ARS¹, un dossier pour obtenir auprès de l'Asip Santé² leur CPS³. Pour que le remplaçant puisse utiliser sa carte CPS, l'IDEL remplacé devra en amont contacter la maintenance de son logiciel afin qu'elle paramètre la carte CPS du remplaçant et que le numéro de facturation du remplacé lui soit rattaché. Ainsi, tout comme avec les feuilles de soins papiers, les virements de la CPAM seront effectués sur le compte de l'infirmier remplacé, qui assurera la rétrocession. Le remplaçant sera cependant bien identifié.

- 1- Asip Santé : l'Agence des systèmes d'information partagés de santé
 2- DT ARS : délégation territoriale de l'agence régionale de santé
 3- CPS : carte de professionnel de santé

...LE RÉGIME DES PRATICIENS ET AUXILIAIRES MÉDICAUX CONVENTIONNÉS (PMAC) NE COUVRE PAS LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les infirmiers libéraux ne sont pas protégés face à la maladie professionnelle et à l'accident du travail, comme défini dans les articles L411 et suivants du Code de la Sécurité Sociale.

Par exemple lors d'un accident de trajet au cours de la « tournée », les frais médicaux ne sont pas couverts et restent à la charge de l'infirmier libéral dans le cadre de son appartenance au régime des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés. De fait, pour être remboursé à 100 % des éventuels frais médicaux relatifs à ce type de situation, il faut souscrire une Assurance Volontaire Accident du Travail (ou AVAT) auprès de la CPAM de son département d'exercice, au niveau du service assurance volontaire. Il faut noter que cette assurance ne couvre pas les indemnités journalières.

Le montant de la cotisation pour cette assurance volontaire se situe entre 251 € et 2013 € par an. Cette cotisation est déductible des revenus professionnels.

Pour résumer, en cas d'accident de travail, ou maladie professionnelle, entraînant un arrêt de travail :

- **1^{er} cas** : vous n'avez pas souscrit à une AVAT : vous percevrez des indemnités prévues dans votre contrat prévoyance (pendant tout votre arrêt, en fonction des clauses de votre contrat). Mais tous les frais médicaux (hôpital, pharmacie....) seront à votre charge.
- **2^e cas** : vous avez souscrit à une AVAT : vous percevrez vos indemnités prévues dans votre contrat prévoyance et tous les frais médicaux seront pris en charge.

Il est donc conseillé de souscrire à l'assurance volontaire accident du travail (AVAT) et à une assurance prévoyance.

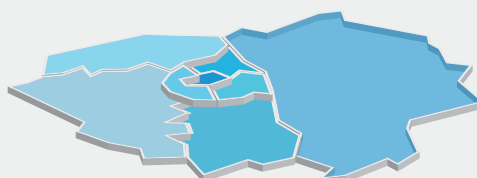
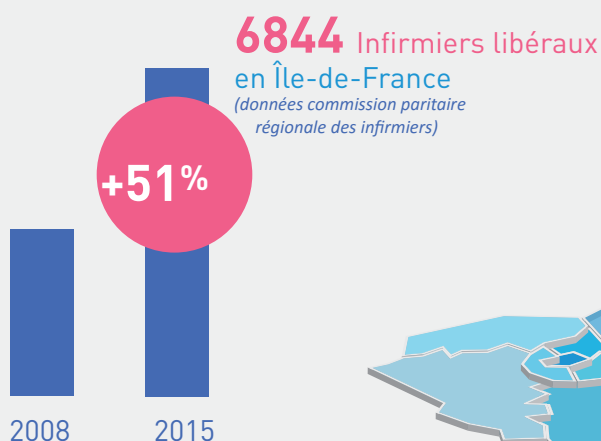
>> **Demande d'admission à l'AVAT** : cerfa n°50546#02



La cellule d'écoute de l'Association d'Aide aux Professionnels de Santé et Médecins Libéraux (AAPML) est accessible 24 h/24 et 7 jours/7 pour vous aider à passer un cap difficile, et ce dans le respect de l'anonymat. www.aapml.fr

SOS BURN-OUT
0 826 004 580

La détention d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) N'EST PAS UNE OBLIGATION LÉGALE pour les infirmiers libéraux, contrairement à ce que répandent certaines entreprises.



L'Urps Infirmiers Ile-de-France :

24 Infirmiers libéraux élus pour **5** ans



Prochaine échéance électorale

11 avril 2016

Prochainement....

LE 2^{ÈME} SYMPOSIUM DE GRACE

Le Groupe francophone de Réhabilitation Améliorée après Chirurgie (GRACE) organise son deuxième symposium le **29 avril 2016** à la Cité internationale universitaire de Paris.

L'association Grace, dont est membre l'URPS infirmiers IdF, a pour objectif de promouvoir les techniques pré, per et post opératoires visant à diminuer les durées moyennes de séjour. Nous sommes donc attentifs et très intéressés des répercussions que le développement des ces nouvelles pratiques pourraient avoir, à terme, sur l'activité des infirmiers libéraux.



Groupe francophone de Réhabilitation
Améliorée après Chirurgie



Deux journées dédiées aux libéraux



Un programme pédagogique riche

Jnil Journées Nationales des Infirmiers Libéraux

31 MARS & 1^{ER} AVRIL 2016, ISSY-LES-MOULINEAUX

Les JNIL sont un événement qui a vocation à rassembler tous les infirmiers libéraux. Deux journées de débats, d'information et d'échange autour des sujets d'actualité qui sont au cœur des problématiques et de la pratique libérale.

5 conférences dont 2 programmes de formation d'une demi-journée, 7 ateliers pratiques et 2 symposiums permettront aux participants d'aborder les sujets essentiels liés à l'exercice libéral : détersion des plaies, sédation terminale, force du sourire dans les soins, nomenclature des actes, comment différencier soulagement et euthanasie, anti-cancéreux oraux ou encore nutrition parentérale.

>> Programme et inscription sur le site www.jnil.fr

CONTACTS

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.ide.idf@gmail.com

URPS Infirmiers d'Ile-de-France, 12 rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 01 40 64 12 42 - www.ide.infirmiers-urps.org

GARDONS LE CONTACT : TRANSMETTEZ-NOUS VOTRE E-MAIL

Pour vous permettre de suivre l'actualité de vos élus à l'URPS infirmiers d'Ile-de-France, pensez à nous envoyer votre adresse e-mail (et à mettre vos coordonnées à jour si nécessaire).

Nom : _____ Prénom : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Adresse du cabinet : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous voir traité(s) par votre URPS ? _____

Coupon à retourner au choix, par email : urps.ide.idf@gmail.com, ou par courrier : URPS Infirmiers d'Ile-de-France 12 rue cabanis, 75014 Paris